

ASSEMBLÉE NATIONALE

5 février 2010

PERFORMANCE DE LA SÉCURITÉ INTÉRIEURE - (n° 2271)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 125

présenté par
M. Ciotti-----
ARTICLE 33

Après l'alinéa 11, insérer l'alinéa suivant :

« II. *bis* À la fin du onzième alinéa de l'article L. 6143-1 du même code, les mots : « aux articles L. 6148-2 et L. 6148-3 » sont remplacés par les mots : « à l'article L. 6148-2 ». »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de coordination.